

**POLITIQUE EN MATIÈRE DE SALLE POLYVALENTE, CULTURELLE,
DE RÉUNION ET LOCAUX PÉRISCOLAIRES VOTÉE LE 9 MARS 2020**

COMMUNE OPÉRATION	COÛT HT	DÉPENSE SUBVENTION NABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DÉPARTEMENTALE
1) BESSENS Travaux de rénovation du faîtage de la salle des fêtes SUMR/00003013	11 320 €	11 320 €	18 %	<u>2 037 €</u>
2) CAZES-MONDENARD Rénovation de la salle associative de Martissan. SUMR/00003295	17 336 €	17 336 €	24 %	<u>4 160 €</u>

COMMUNE OPÉRATION CADRE CONTRACTUEL	COÛT HT	DÉPENSE SUBVENTION NABLE	TAUX DE SUBVENTION	SUBVENTION DÉPARTEMENTALE
3) DONZAC Rénovation énergétique de la salle polyvalente et de la salle des aînés. SUMR/00003239	548 315 €	478 258 €	18 %	<u>86 086 €</u>
4) LAMAGISTERE Réhabilitation de la halle allée Louis Bourgeat. SUMR/00002987	103 804 €	103 304 €	18 %	<u>18 594 €</u>
5) LAMAGISTERE Réhabilitation de la salle des fêtes dans le cadre de la rénovation énergétique. SUMR/00003279	727 732 €	520 000 €	18 %	<u>93 600 €</u>
6) MIRABEL Création d'une salle intergénérationnelle SUMR/00002467	717 860 €	615 891 € *	22 %	<u>135 496 € **</u>
<u>Observation</u> : *La dépense subventionnable est ramenée à 615 891 € au lieu de 677 860 € pour respecter le taux de financement public plafond de 80% fixé par la loi NOTRe (07/08/15) et la loi MAPTAM (27/01/14). ** Cette subvention sera versée en annuités.				
7) VILLEBRUMIER Création d'une salle associative SUMR/00003132	261 313 €	261 313 €	24 %	<u>62 715 €</u>

**TOTAL..... : 267 192 € (en capital)
135 496 € (en annuités)**

Le Président,

Christian ASTRUC